



Vente immobilière possibilité d'opposition?

Par **chichi18**, le 19/02/2013 à 16:18

Bonjour,

En ce moment se pose à ma femme et moi un soucis, le père de ma femme est décédé il y a cinq ans laissant sa femme comme successeur. Ma femme a deux frères.

Ma belle-mère veut vendre la maison familiale ainsi qu'un terrain.

J'aimerais savoir si ma femme et ses frères n'ont aucune possibilité de s'opposer à ses ventes tout en sachant bien que la gestionnaire du patrimoine est ma belle-mère. Elle peut donc faire ce qu'elle veut.

La maison et le terrain représentent beaucoup de souvenirs nous ne sommes pas prêts à une telle séparation...

merci de vos réponses

Par **FRANCK34**, le 19/02/2013 à 19:04

bonjour,

Si elle est seule propriétaire en pleine propriété, vous ne pouvez rien faire sauf si elle est sénile

pour tout savoir sur la vente immobilière

<http://www.fbIs.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>

Par **chichi18**, le **19/02/2013 à 19:19**

Malheureusement elle a toute sa tête! Donc pas de possibilités de recours?

Par **Lag0**, le **19/02/2013 à 19:46**

Bonjour,

Comme il vous a été dit, si cette personne est seule propriétaire du bien, elle en fait ce qu'elle veut.

Cela ne regarde qu'elle.

Par **amajuris**, le **19/02/2013 à 20:29**

bsr,

vérifier quand même que votre belle-mère est la seule propriétaire ce qui serait surprenant si le père de votre femme avait des héritiers réservataires.

cdt